

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 septembre 2008

CP 08/09-33

## **PARTICIPATION DE L'AGENCE ADOUR GARONNE AU PROGRAMME DE SUIVI DE L'EAU DES RIVIERES CONVENTION RELATIVE AU « RESEAU COMPLEMENTAIRE DEPARTEMENTAL DE TARN ET GARONNE – Campagne 2008 » Année 2008**

Un programme de suivi de la qualité de l'eau des rivières pour 2008, a obtenu l'accord de l'Agence Adour-Garonne par courrier du 21/05/2008. L'agence nous a proposé une convention concernant son aide financière.

### **I - ASPECT TECHNIQUE :**

Dans cette convention il est prévu :

- Le suivi de la qualité des eaux de 17 points : Ayroux, Baye, Bonnette, Canal latéral (Montech), Douvre, Gimone, Larone, Merdaillou, Miroulet, Mortarieu, Nadesse, Rieutort, Sère, Petite Séoune, Tauge, Tescou, Tessonne.
- Le nombre de campagnes de prélèvements est fixé à six.

### **II - ASPECTS FINANCIERS :**

Le coût du suivi pour 2008 est de 42 254,00 €, étant précisé que le Conseil de Gestion du SATESE s'est prononcé favorablement sur le programme 2008 :

- La commune de Montauban participera au financement du suivi de 1 point soit 270 € soit 0,64 %.
- La part du département sera de 20 857 € soit 49,36 %.
- L' aide de l'agence sera de 21 127 € soit 50 %.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et m'autoriser à signer cette nouvelle convention avec l'Agence de Bassin.

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 29 septembre 2008**

CP 08/09-33

**PARTICIPATION DE L'AGENCE ADOUR GARONNE  
AU PROGRAMME DE SUIVI DE L'EAU DES RIVIERES  
CONVENTION RELATIVE AU  
« RESEAU COMPLEMENTAIRE DEPARTEMENTAL  
DE TARN-ET-GARONNE – Campagne 2008 »  
Année 2008**

---

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis favorable du conseil de gestion du Satèse,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve la convention relative au « réseau complémentaire départemental de Tarn-et-Garonne -campagne 2008 » à passer avec l'Agence Adour-Garonne selon les conditions suivantes :

**I – Aspect technique :**

- suivi de la qualité des eaux de 17 points : Ayroux, Baye, Bonnette, Canal latéral (Montech), Douvre, Gimone, Larone, Merdaillou, Miroulet, Mortarieu, Nadesse, Rieutort, Sère, Petite Séoune, Tauge, Tescou, Tessonne.

- nombre de campagnes de prélèvements fixé à six ;

## **II – Aspects financiers :**

- coût du suivi pour 2008 : 42 254,00 € ainsi répartis :

- participation de la commune de Montauban au financement du suivi de 1 point soit 270 € 0,64 %,
- part du département : 20 857 € soit 49,36 %,
- aide de l'agence : 21 127 € soit 50 % ;

- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention, au nom et pour le compte du département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,